

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 50191 du 22 octobre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est

NOR : INTJ1417289S

Le commandant de la région de gendarmerie de Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 54306 du 28 juillet 2014 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2014;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 octobre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie – affectés en gendarmerie mobile

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Boudier, Jean-Paul Nigend : 115 999

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Melin, Philippe Nigend : 269 507

Gaspar, Roger Nigend : 268 008

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Boivin, Pascal Nigend : 266 630

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Viet, Jean-Michel Nigend : 112 382

Blanrue, Jérôme Nigend : 266 588

Masson, Laurent Nigend : 269 433

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie – affectés en gendarmerie départementale

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Augustin, Patrick Nigend : 266 243

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Bouvrès, Didier Nigend : 112 039

Muller, Pierre Nigend : 269 755

Esteban, Vicente Nigend : 267 741

Garland, Alban	Nigend : 267 995
Courageot, Jean-Luc	Nigend : 105 668
Chrétien, Sébastien	Nigend : 267 106
Jeanmougin, Michel	Nigend : 112 206
Grandclair, Alain	Nigend : 089 643
Saunier, Yvan	Nigend : 087 275
Mangin, Patrick	Nigend : 269 318
Bohec, Isabelle	Nigend : 162 710
Paradis, Didier	Nigend : 138 963
Andres, Alain	Nigend : 131 875
Poignant, Thierry	Nigend : 270 195
Bel, Dominique	Nigend : 103 156
Rauscher, Serge	Nigend : 092 731
Oudin, Serge	Nigend : 089 048
Colin, Valéry	Nigend : 267 165
Strassel, Lucien	Nigend : 090 925

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Bert, Éric	Nigend : 266 490
Gaspard, Hervé	Nigend : 146 099
Oestreicher, Michel	Nigend : 269 869
Sarrazin, Didier	Nigend : 145 131
Migliaccio, Daniel	Nigend : 269 598
Sacco, Christian	Nigend : 116 694
Grivois, Sylvain	Nigend : 268 285
Cazeilles, Jean	Nigend : 099 258
Van De Lest, Johan	Nigend : 271 083
Ziegler, Vincent	Nigend : 271 348
Wies, Joël	Nigend : 096 907
Perrin, Xavier	Nigend : 270 041
Courtois, Patrick	Nigend : 267 256
Stem, Bernard	Nigend : 102 345
Dietz, Arsène	Nigend : 097 818

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Thinès, Michel	Nigend : 094 147
Adam, Francis	Nigend : 101 919
Volpini, Yves	Nigend : 108 812
Sokol, Patrick	Nigend : 095 686
Souchet, Jean-Marie	Nigend : 270 810
Colbus, Alain	Nigend : 267 161
Barra, Cyrille	Nigend : 266 337

*Sous-officiers de réserve rattachés
au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

Néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 octobre 2014.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,
J.-R. VÉCHAMBRE*